



17 février 2023

(23-1137)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

COSTA RICA: DÉCRET EXÉCUTIF N° 31514-MINAE – RÈGLES GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'ACCÈS
AUX ÉLÉMENTS ET AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET BIOCHIMIQUES DE LA BIODIVERSITÉ

Membre présentant la notification	COSTA RICA
--	-------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Décret exécutif n° 31514-MINAE – Règles générales en matière d'accès aux éléments et aux ressources génétiques et biochimiques de la biodiversité
Objet	Brevets (y compris la protection des obtentions végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CRI/23_1145_00_s.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Le texte notifié a pour objet de réglementer l'accès aux éléments et aux ressources génétiques et biochimiques de la biodiversité et aux connaissances, aux innovations et aux pratiques traditionnelles associées. Le Bureau technique de la Commission nationale pour la protection de la biodiversité peut s'opposer à l'enregistrement de brevets, de droits d'obtenteur ou d'autres droits, s'il ne constate pas l'existence d'un certificat d'origine et d'un consentement préalable, lorsqu'il y a eu accès aux éléments de la biodiversité.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	15 décembre 2003
Autre date	Publication: 15 décembre 2003

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	26 janvier 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Commission nationale pour la gestion de la biodiversité +506 2224-8664 / +506 2253-8416 info@conagebio.go.cr

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.